



PROJET ÉDUCATIF

DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES



PRÉAMBULE

La Ville de Saumur a validé, avec ses partenaires, son **Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2021 - 2024** au moment même où elle a obtenu le renouvellement de son titre « Ville Amie des Enfants », affirmant ainsi son engagement pour la cause des enfants aux côtés de l'UNICEF.

Mettre en place une dynamique publique volontariste pour assurer le bien-être des enfants et des jeunes, lutter contre toute forme d'exclusion, proposer à chacun un parcours éducatif de qualité, encourager la participation des enfants, travailler avec les parents, telles sont les ambitions des élus, pour permettre aux enfants saumurois de devenir les acteurs de demain.

L'éducation est, en effet, un des piliers fondamentaux de notre société et une priorité pour la Ville de Saumur qui poursuit les efforts engagés en faveur de la réussite éducative et du bien-être de tous les enfants, avec l'élaboration du Projet Éducatif des accueils péri et extrascolaires.



I. LES ACCUEILS

1. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les accueils périscolaires jouent un rôle social important en facilitant l'organisation familiale, permettant aux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Et ce sont pour les enfants des temps de transition entre la maison et l'école, avec des enjeux autour de la continuité éducative pour les différents partenaires, parents, enseignants, ATSEM, animateurs et agents de service.

*Accueils périscolaires du matin et du soir dans les écoles
Un temps d'accueil et de jeux dans chaque école avant et après la classe*

La Ville de Saumur propose un service d'accueil des enfants avant et après la classe, dans les 13 écoles publiques de la ville.

Ces accueils sont accessibles à tous, avec une participation des familles adaptée à leurs ressources.

Cette proximité du lieu d'accueil avec les lieux de vie habituels de l'enfant est favorable au respect du rythme de vie de chacun.

*Accueil de loisirs du mercredi au Petit Souper
Une pause dans une ambiance vacances au milieu de la semaine scolaire*

La Ville de Saumur organise un service d'accueil des enfants de 2 à 12 ans le mercredi, à l'accueil de loisirs du Petit Souper aménagé dans un espace naturel boisé, à la journée ou demi-journée.

C'est aussi dans ce lieu que la Ville de Saumur met en place le service minimum d'accueil gratuit en cas de grève conformément à la loi du 20 août 2008.





2. ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Pendant les vacances, la Ville de Saumur présente une offre éducative riche et variée qui permet de proposer aux familles des activités adaptées à chacun.

Accueil de loisirs vacances scolaires au Petit Souper

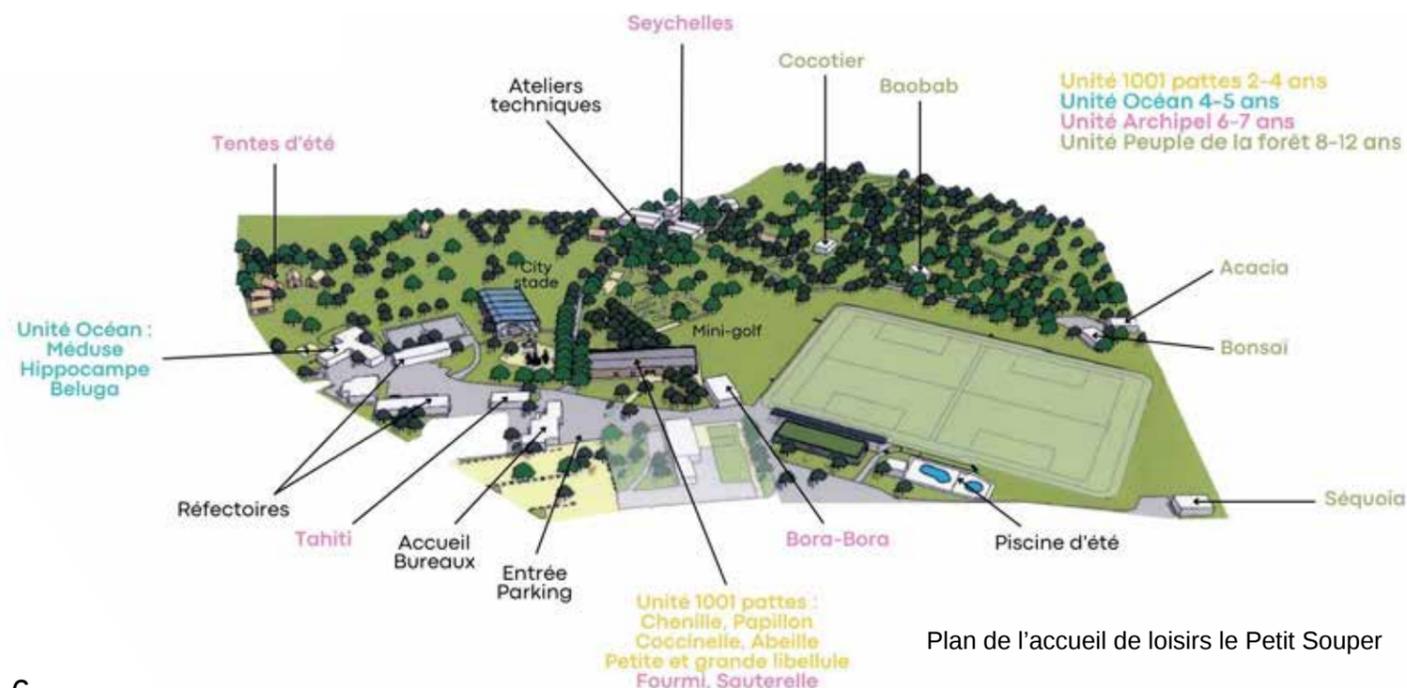
Des vacances au coeur d'un cadre naturel exceptionnel à Saint-Hilaire-Saint-Florent

La base de loisirs du Petit Souper est le paradis des enfants : un parc boisé de 5 hectares,

un minigolf, une petite piscine, un centre équestre à proximité... Cet écrin de verdure représente pour nombre de petits Saumurois le privilège de passer des vacances au grand air.

D'importants travaux d'aménagement et de rénovation sont menés depuis 2021 sur le site du Petit Souper afin d'accueillir en toute sérénité jusqu'à 300 enfants sur ce site.

De nouvelles infrastructures sont venues compléter les équipements existants en cours de rénovation : un nouveau bâtiment de 510 m² dédié aux plus petits, un City-stade, des aires de jeux en bois supplémentaires...



Plan de l'accueil de loisirs le Petit Souper



« Vacances 9 - 12 »

Des stages découverte de 2 jours d'activités ludiques et sportives pour les 9 - 12 ans

Les enfants de cette tranche d'âge ayant tendance à se détourner de l'accueil de loisirs, la Ville de Saumur a créé ce dispositif pensé sous l'angle de la découverte ou de l'initiation, susceptible de donner envie aux jeunes participants de poursuivre une des activités abordées et de se perfectionner en s'orientant vers les offres des partenaires (clubs sportifs, association, école d'art...). Des prestataires viennent aussi enrichir les propositions.

L'ambition de la Ville et des élus est de proposer des activités de qualité, innovantes et diversifiées, à chaque période de vacances, sur 4 dominantes : sport, culture, sciences et citoyenneté. Des activités différentes peuvent être associées autour d'un thème commun (vélo et patrimoine par exemple).

Camps d'été au Petit Souper

Vivre une semaine sous tente dans le parc du Petit Souper, pour les 7 - 11 ans

Ce sont des séjours de vacances d'une semaine avec hébergement sous tente.

Tout en ayant des espaces réservés et spécialement aménagés, les équipements du Petit Souper leur sont accessibles.

Ces séjours sont l'occasion pour les enfants de vivre une expérience collective en dehors de la famille, dans un environnement sécurisé, permettant de favoriser l'autonomie, l'intégration dans le groupe, en partageant les moments de vie quotidienne.

Pour chaque séjour, différentes thématiques sont proposées dans les domaines artistique, sportif, environnemental, scientifique et technique : l'équitation, l'astronomie, les arts du spectacle, l'environnement, le multisport, la photographie...

Des temps forts sont organisés en commun avec les séjours organisés sur le même site par l'association Les FRANCAS, pour créer du lien et de la cohésion entre enfants et animateurs.



« S.A.C. ADOS »

Des activités ludiques et sportives pour les adolescents, pour les 13 - 17 ans

Avec le dispositif « S.A.C. ADOS », l'espace Infos Jeunes de Saumur propose durant l'été des activités ludiques et sportives à destination des jeunes de 13 à 17 ans.

Les adolescents ont des envies de sport, de culture (concerts, art, graff, vidéo), de sorties entre copains... Infos Jeunes propose des activités adaptées à ce public.

« S.A.C. ADOS » : favorise l'implication, la responsabilisation des jeunes. Ces expériences de vie sociale promeuvent le développement de leur autonomie, la construction de leur identité, leur appartenance à un groupe.

« S.A.C. ADOS » : ce sont des activités de qualité à des tarifs adaptés : atelier vidéo, sport et graff, rallye GPS, descente en canoë, festival de musique, accrobranche, karting/VTT, séjour activités nautiques...

II. LES AMBITIONS ÉDUCATIVES



©Kelly Charron

Proposer une offre de loisir accessible à tous

La Ville de Saumur s'engage à rendre les services publics et les ressources du territoire, qu'ils soient culturels, sportifs ou de loisirs, accessibles à tous. L'objectif est que chacun puisse ressentir un sentiment de respect et d'appartenance à une communauté de vie commune. Le premier accueil privilégié des familles se fait au Guichet Famille, un lieu unique qui centralise les informations et les inscriptions pour l'enfance et la jeunesse. Avec une politique tarifaire volontariste, des accueils de proximité au sein de chaque école, des transports en bus au départ des quartiers vers le Petit Souper, la Ville de Saumur s'engage pour la réussite de tous.

Offrir un accueil de qualité, veiller au bien-être de chaque enfant, favoriser leur expression, leur participation

La Ville de Saumur propose des accueils adaptés aux différentes tranches d'âge, avec l'ambition

de favoriser le développement personnel, l'épanouissement des enfants et des adolescents, de veiller à leur bien-être en leur permettant d'évoluer dans un cadre bienveillant et sécurisant. Respecter leur rythme, leur proposer une alternance d'activités adaptées à leur âge et à leurs centres d'intérêt, soutenir leur besoin d'autonomie, encourager leur libre-choix sont les enjeux pour la Ville à l'égard des jeunes Saumurois.

Associer les parents, des partenaires privilégiés

Ces activités de loisirs organisées par la Ville de Saumur sont des temps de vie de l'enfant qui viennent compléter le temps scolaire et le temps familial. Ils sont pensés en respectant le principe fondamental de co-éducation et impliquent le parent, premier éducateur de son enfant. Il s'agit de mettre en place des espaces, des outils pour favoriser la communication et l'échange avec les parents et instaurer une relation d'écoute, de confiance.



Vivre ensemble dans le respect de la différence

Vivre ensemble en collectivité c'est s'enrichir au contact des autres dans le respect de la différence et inculquer à chacun des valeurs de citoyenneté, d'égalité, de solidarité. Le plaisir, la convivialité sont encouragées dans les interactions entre enfants et adultes. Ces accueils collectifs sont des lieux d'apprentissage et de sociabilisation. Le cadre et les repères proposés permettent à l'enfant de développer ses compétences psychosociales. La Ville de Saumur porte une attention particulière aux demandes des parents d'enfants en situation de handicap et d'étudie avec eux les possibilités d'inclusion au sein de ces accueils.

Permettre la découverte d'activités, favoriser l'éveil à l'environnement, au patrimoine local, à la culture, aux sciences et au sport

Les ressources éducatives, municipales et associatives, sont riches sur le territoire de la Ville de Saumur et permettent de proposer des activités spécifiques dans les domaines culturel, sportif, environnemental et scientifique. La Ville de Saumur a l'ambition, à travers ces temps de loisirs éducatifs, de proposer des activités de qualité, riches et variées, pour répondre

aux attentes des familles, aux besoins de découverte des enfants et des jeunes et à leurs centres d'intérêt multiples.

Travailler en partenariat avec les structures du territoire

Les services municipaux compétents (médiathèque, ludothèque, école municipale des sports, école d'art...) sont mobilisés pour construire des projets d'animation innovants, encadrer les enfants et mettre à disposition des équipements et du matériel. Les associations et structures locales sont sollicitées pour apporter leurs compétences, mobiliser leurs intervenants, faire découvrir leur activité.



©Betty Hochard

III. LES MOYENS MIS EN OEUVRE



© Léanne Bellamy

Ces accueils sont déclarés auprès des services de l'État (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport du Maine-et-Loire, SDJES 49), respectent la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et s'inscrivent dans le Code de l'action sociale et des familles.

1. LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les modalités d'accueil

La Ville de Saumur organise des temps d'accueil périscolaire de 7h30 à 18h30, dans les écoles les jours de classe, au Petit Souper et à la garderie externalisée des Violettes le mercredi. Un service de transport collectif gratuit au départ des quartiers vers le site du Petit Souper est disponible.

Les inscriptions se font au Guichet Famille, point d'entrée unique pour les familles.

Les locaux

Les locaux, scolaires et du Petit Souper, sont adaptés au public accueilli, tout particulièrement aux enfants de moins de 6 ans. Il s'agit de salles polyvalentes mutualisées (salle de motricité, d'accueil...) avec des aménagements modulables dans les écoles ou de salles dédiées au Petit Souper.

Chaque site répond aux conditions d'hygiène et de sécurité requises pour l'accueil des enfants et est doté de tous les moyens d'alerte nécessaire conformément aux protocoles de sécurité.

Les moyens humains

Les taux d'encadrement réglementaires :

- Avant et après la classe
- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
- Le mercredi
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

L'équipe pédagogique dispose des qualifications professionnelles requises (BPJEPS, BAFA...). Un plan de formation et des temps d'analyse de pratique viennent renforcer les compétences professionnelles des agents.

L'encadrement est constitué d'une équipe de professionnels permanents. Ils sont des repères stables pour les enfants, favorables à la continuité éducative.

Les moyens matériels et financiers

La Ville de Saumur détermine un budget dédié chaque année et valide une tarification adaptée aux conditions de ressources des familles.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré pour chaque structure, en concertation avec les animateurs et en accord avec les ambitions éducatives énoncées dans le projet éducatif. Le programme des activités est élaboré par période de vacances à vacances.



© Léanne Bellamy

2. LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Les modalités d'accueil

La Ville de Saumur propose des accueils à la journée ou à la demi-journée en fonction des structures choisies par les familles.

Les activités sont programmées par semaine à l'accueil de loisirs et par période pour les autres dispositifs.

Les locaux

Le Petit Souper est déclaré auprès de la SDJES et les différents équipements de la ville (salles, gymnases et terrains de sport) sont conformes à la réglementation en vigueur. Chaque site répond aux conditions d'hygiène et de sécurité requises pour l'accueil des enfants et est doté de tous les moyens d'alerte nécessaire en cas d'urgence.

Les moyens humains

Les taux d'encadrement réglementaires :
1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans,
1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
L'équipe pédagogique dispose des qualifications professionnelles requises (BPJEPS, BAFA,...).

Des ATSEM et des animateurs vacataires, viennent renforcer les effectifs de l'équipe permanente.

Des intervenants spécialisés municipaux et associatifs peuvent être mobilisés (éducateurs sportifs, médiateurs culturels,...), ainsi que des prestataires (céramiste, conteur, secouriste, soigneur animalier,...) en fonction des thématiques.

Des animateurs supplémentaires peuvent également être mobilisés pour des accueils individuels spécifiques d'enfants en situation de handicap, dans les limites définies par le projet d'accueil.

Les moyens matériels et financiers

La Ville de Saumur détermine un budget dédié chaque année et valide une tarification adaptée aux conditions de ressources des familles.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré pour chaque structure, en concertation avec les animateurs et en accord avec les ambitions éducatives énoncées dans le projet éducatif.

Le programme des activités est élaboré par semaine ou par période de stage.



Hôtel de Ville
Rue Molière - CS 54030
49408 Saumur Cedex
02 41 83 30 00

www.ville-saumur.fr

